



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

9-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le huit juin deux mil vingt et un, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- Me Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE D'AUTOUILLET

- Mme Françoise LENARD et M. Arnaud DEMOUGIN, délégués titulaires

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Grégoire CORBY et M. José LOPES, délégués titulaires

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON et Antonio GONCALVES, délégués titulaires

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
08/06/2021

Nombre de
délégués
En exercice :
12

Présents : 11
Votants : 12

Absent excusé :

- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES qui a donné procuration à M. Arnaud BRETON

Mme Annie JOSEPH est nommée secrétaire de séance.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES 6 COMMUNES DU SIAB

Vu le CGCT,

Dans le cadre de la réactualisation du schéma directeur d'assainissement, les plans de zonage d'eaux usées et eaux pluviales des 6 communes doivent être approuvés par une enquête publique,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de modification du zonage d'assainissement dans les 6 communes du syndicat
- AUTORISE le président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents et actes afférents à cette décision et à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique

Le président,

Christian LORINQUER



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 24/06/2021 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 24/06/2021.